



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2020

Date de la convocation : 09 juin 2020

Date d'affichage : 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le quinze juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Carole RIBEIRO, Maire.

Présents : Jean-Claude ARTEIL, Marie BARBAUX-DREUX, Sylvie CARMELLE, Grégory COIGNOUX, Mélanie EVRA, Patrick LE REZIO, Dominique LEBLOND, Sophie MENUS, Adeline NEAU, Annick OHLERT, Olivier PAWLICKI, Arnaud POETTE, Carole RIBEIRO, Benoît ROGER, Arnaud STRACZEK

Secrétaire : Madame Mélanie EVRA

2020-028 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Madame Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

2020-029 - Vote des taux 2020 des trois taxes directes locales.

- Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
- Considérant l'avis de la commission des finances en date du 5 juin 2020,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1^{er} : décide de maintenir les taux d'imposition suivants pour l'année 2020 :

- Taxe Foncière bâti : 11.68 %
- Taxe Foncière non-bâti : 29.71 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

2020-030 - Budget principal : approbation du compte de gestion 2019.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

2020-031 - Budget principal : approbation du compte administratif 2019.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Dominique LEBLOND, élue présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Mme le Maire.

Mme Dominique LEBLOND présidente de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019 en séance.
- Constate pour le budget principal les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de

l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

CA-2019-BG	Investissement	Fonctionnement	TOTAUX
Recettes	161 370.13 €	603 125.46 €	764 495.59 €
Dépenses	144 632.23 €	553 547.19 €	698 179.42 €
Résultats 2019	16 737.90 €	49 578.27 €	66 316.17 €
Part affectée à l'investissement	-	-	-
Résultat antérieur	125 546.34 €	155 814.14 €	281 360.48 €
Résultat de clôture	142 284.24 €	205 392.41 €	347 676.65 €
RAR dépenses	-	-	-
RAR recettes	-	-	-
Résultat net	142 284.24 €	205 392.41 €	347 676.55 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2019 adopté par délibération du conseil municipal le 8 avril 2019,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 de la commune présenté par Mme le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Dominique LEBLOND présidente de séance,

Mme le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2019.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

2020-032 - Budget principal : affectation des résultats 2019

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2019	49 578.27 €
Report résultat N-1	155 814.14 €
Résultat de fonctionnement cumulé	205 392.41 €

Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2019	16 737.90 €
Report résultat N-1	125 546.34 €
Résultat d'investissement cumulé	142 284.24 €

Restes à réaliser (recettes)	Restes à réaliser (dépenses)	Solde des restes à réaliser
0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent de financement de la section d'investissement		142 284.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Décide d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	0.00 €
Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	205 392.41 €

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

2020-033 - Budget principal : adoption du budget primitif 2020.

Mme le Maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2020 du budget principal.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis aux conseillers municipaux et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BP-2020-BG	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
DEPENSES	783 972.00 €	548 234.00 €	1 332 206.00 €
RECETTES	783 972.00 €	548 234.00 €	1 332 206.00 €

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget principal, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

2020-034 - Budget annexe des locaux commerciaux : approbation du Compte de Gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du service annexe des locaux commerciaux présenté par le trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

2020-035 - Budget annexe des locaux commerciaux : approbation du Compte Administratif 2019

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Dominique LEBLOND, élue présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Mme le Maire.

Mme Dominique LEBLOND présidente de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019 en séance.
- Constate pour le budget principal les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

CA-2019-Commerces	Investissement	Fonctionnement	TOTAUX
Recettes	13 295.00 €	16 532.56 €	29 827.56 €
Dépenses	8 683.43 €	2 270.65 €	10 954.08 €
Résultats 2019	4 611.57 €	14 261.91 €	18 873.48 €
Résultat antérieur	- 7 095.00 €	24 291.64 €	17 196.64 €
Part affectée à l'investissement	-	13 295.00 €	-
Résultat de clôture	- 2 483.43 €	25 258.55 €	22 775.12 €
RAR dépenses	-	-	-
RAR recettes	-	-	-
Résultat net	- 2 483.43 €	25 258.55 €	22 775.12 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2019 adopté par délibération du conseil municipal le 8 avril 2019,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget annexe des locaux commerciaux pour l'exercice 2019 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe des locaux commerciaux présenté par Mme le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Dominique LEBLOND présidente de séance,

Mme le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe des locaux commerciaux pour l'exercice 2019.

2020-036 - Budget annexe des locaux commerciaux : affectation du résultat 2019

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2019	14 261.91 €
Report résultat N-1	10 996.64 €
Résultat de fonctionnement cumulé	25 258.55 €

Section d'investissement		
Résultat de l'exercice 2019		4 611.57 €
Report résultat N-1		- 7 095.00 €
Résultat d'investissement cumulé		- 2 483.43 €
Restes à réaliser (recettes)	Restes à réaliser (dépenses)	Solde des restes à réaliser
0.00 €	0.00 €	0.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement		- 2 483.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	9 258.55 €
Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	16 000.00 €

2020-037 - Budget annexe des locaux commerciaux : adoption du budget primitif 2020

Mme le Maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2020 du budget annexe des locaux commerciaux.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis aux conseillers municipaux et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BP-2020- commerces	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
DEPENSES	21 805.00 €	20 688.55 €	42 493.55 €
RECETTES	21 805.00 €	20 688.55 €	42 493.55 €

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget annexe des locaux commerciaux, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

2020-038 - Budget annexe du service des eaux : approbation du Compte de Gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du service annexe des eaux présenté par le trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2020-039 - Budget annexe du service des eaux : approbation du Compte Administratif 2019
--

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Dominique LEBLOND, élue présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Mme le Maire.

Mme Dominique LEBLOND présidente de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019 en séance.
- Constate pour le budget principal les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

CA-2019-Eaux	Investissement	Fonctionnement	TOTAUX
Recettes	112 642.42 €	31 451.95 €	144 094.37 €
Dépenses	8 830.39 €	14 467.40 €	23 297.79 €
Résultats 2019	103 812.03 €	16 984.55 €	120 796.58 €
Résultat antérieur	7 952.00 €	125 621.12 €	133 573.12 €
Part affectée à l'investissement	-	100 000.00 €	100 000.00 €
Résultat de clôture	111 764.03 €	42 605.67 €	154 369.70 €
RAR dépenses	-	-	-
RAR recettes	-	-	-
Résultat net	111 764.03 €	42 605.67 €	154 369.70 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2019 adopté par délibération du conseil municipal le 8 avril 2019,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du service annexe des eaux pour l'exercice 2019 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 du service annexe des eaux présenté par Mme le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Dominique LEBLOND présidente de séance,

Mme le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe du service des eaux pour l'exercice 2019.

2020-040 - Budget annexe du service des eaux : affectation du résultat 2019

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2019	16 984.55 €
Report résultat N-1	25 621.12 €
Résultat de fonctionnement cumulé	42 605.67 €

Section d'investissement		
Résultat de l'exercice 2019		103 812.03 €
Report résultat N-1		7 952.00 €
Résultat d'investissement cumulé		111 764.03 €
Restes à réaliser (recettes)	Restes à réaliser (dépenses)	Solde des restes à réaliser
0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent de financement de la section d'investissement		111 764.03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Décide d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	0.00 €
Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	42 605.67 €

2020-041 - Budget annexe du service des eaux : adoption du budget primitif 2020

Mme le Maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2020 du budget annexe des eaux.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis aux conseillers municipaux et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BP-2020-eaux	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
DEPENSES	60 807.00 €	180 971.00 €	241 778.00 €
RECETTES	60 807.00 €	180 971.00 €	241 778.00 €

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget annexe des eaux, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

2020-042 - Budget annexe du service de l'assainissement : approbation du Compte de Gestion 2019.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du service annexe de l'assainissement présenté par le trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2020-043 - Budget annexe du service de l'assainissement : approbation du Compte Administratif 2019.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Dominique LEBLOND, élue présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Mme le Maire.

Mme Dominique LEBLOND présidente de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019 en séance.
- Constate pour le budget principal les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

CA-2019- Assainissement	Investissement	Fonctionnement	TOTAUX
Recettes	474 342.07 €	51 209.01 €	525 551.08 €
Dépenses	462 774.89 €	39 910.04 €	502 684.93 €
Résultats 2019	11 567.18 €	11 298.97 €	22 866.15 €
Résultat antérieur	- 67 886.91 €	23 293.34 €	- 44 593.57 €
Part affectée à l'investissement	-	23 293.34 €	23 293.34 €
Résultat de clôture	- 56 319.73 €	11 298.97 €	- 45 020.76 €
RAR dépenses	-	-	-
RAR recettes	-	-	-
Résultat net	-56 319.73 €	11 298.97 €	-45 020.76 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2019 adopté par délibération du conseil municipal le 8 avril 2019,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2019 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 du service annexe de l'assainissement présenté par Mme le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Dominique LEBLOND présidente de séance,

Mme le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2019.

2020-044 - Budget annexe du service de l'assainissement : affectation du résultat 2019.

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2019	11 298.97 €
Report résultat N-1	-
Résultat de fonctionnement cumulé	11 298.97 €

Section d'investissement		
Résultat de l'exercice 2019		11 567.18 €
Report résultat N-1		- 67 886.91 €
Résultat d'investissement cumulé		- 56 319.73 €
Restes à réaliser (recettes)	Restes à réaliser (dépenses)	Solde des restes à réaliser
0.00 €	0.00 €	0.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement		- 56 317.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 Décide d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	11 298.97 €
Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	0.00 €

2020-045 - Budget annexe du service de l'assainissement : adoption du budget primitif 2020.

Mme le Maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2020 du budget annexe de l'assainissement.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis aux conseillers municipaux et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BP-2020- assainissement	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
DEPENSES	62 900.00 €	259 798.00 €	322 698.00 €
RECETTES	62 900.00 €	259 798.00 €	322 698.00 €

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget annexe de l'assainissement, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

2020-046 - Retrait de délibérations.

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L. 240-1 et suivants,

Vu les délibérations n°2020-025 et 2020-026, relatives à l'élection de délégués pour représenter la commune aux comités syndicaux du syndicat du bassin versant de l'oise axonaise et du syndicat du bassin versant de la Serre aval,

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 5 juin 2020 qui exposent que la communauté de communes du Pays de la Serre adhère à ces syndicats compétents en matière de « gestion des milieux aquatiques » en représentation-substitution des communes membres,

Madame le maire propose à l'assemblée de retirer les délibérations n° 2020-025 et 2020-026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de retirer les délibérations n°2020-025 et 2020-026 du 25 mai 2020 relatives à l'élection de délégués pour représenter la commune aux comités syndicaux du syndicat du bassin versant de l'oise axonaise et du syndicat du bassin versant de la Serre aval.

2020-047 - Commissions communales.

Les dispositions de la présente délibération abrogent les dispositions de la délibération n°2020-015 et s'y substituent

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Mme le Maire propose de créer sept commissions municipales.

Article 1 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- Commission des finances
- Commission d'appel d'offres
- Commission des travaux
- Commission des affaires scolaires
- Commission chargée des questions de communication
- Commission des fêtes et cérémonies
- Commission urbanisme

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 8 membres.

Article 3 : le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- **Commission des finances** : MM. Carole RIBEIRO, Dominique LEBLOND, Patrick LE RÉZIO, Benoît ROGER, Annick OHLERT, Marie BARBAUX-DREUX, Sylvie CARMELLE et Arnaud POËTTE.
- **Commission d'appel d'offres** : Mme Carole RIBEIRO, Présidente de droit, MM. Dominique LEBLOND, Patrick LE RÉZIO et Arnaud POËTTE, membres titulaires, MM. Annick OHLERT, Sophie MENUS et Marie BARBAUX-DREUX, membres suppléants.
- **Commission des travaux** : MM. Carole RIBEIRO, Dominique LEBLOND, Patrick LE RÉZIO, Grégory COIGNOUX, Benoît ROGER, Sophie MENUS, Arnaud STRACZEK et Arnaud POËTTE.
- **Commission des affaires scolaires** : MM. Carole RIBEIRO, Dominique LEBLOND, Benoît ROGER, Olivier PAWLICKI, Annick OHLERT, Sylvie CARMELLE, Mélanie EVRA et Adeline NEAU.

- **Commission chargée des questions de communication** : MM. Carole RIBEIRO, Dominique LEBLOND, Patrick LE RÉZIO, Grégory COIGNOUX, Benoît ROGER, Sophie MENUS, Olivier PAWLICKI et Annick OHLERT.
- **Commission des fêtes et cérémonies** : MM. Carole RIBEIRO, Dominique LEBLOND, Patrick LE RÉZIO, Jean-Claude ARTEIL, Olivier PAWLICKI, Mélanie EVRA et Adeline NEAU.
- **Commission urbanisme** : MM. Carole RIBEIRO, Dominique LEBLOND, Patrick LE RÉZIO, Grégory COIGNOUX, Sophie MENUS, Annick OHLERT, Arnaud STRACZEK et Arnaud POËTTE.

2020-048 - Questions diverses.

- **Ecole** : Suite aux annonces du Président de la République en date du 14 juin, Mme le Maire et Mme le Directrice ont décidé conjointement de la ré-ouverture de l'ensemble des classes, y compris maternelles, à compter du 22 juin 2020, ainsi que des services périscolaires (cantine et garderie). Il sera demandé aux parents de signer une décharge compte-tenu de l'impossibilité de maintenir les règles sanitaires imposées par le protocole en vigueur.
- **Fête communale (20-21-22 juin)** : Par circulaire du 3 juin dernier, M. le Préfet a apporté des précisions sur la tenue des fêtes foraines dans le contexte actuel. Compte-tenu de ces éléments, et afin de répondre à l'inquiétude des industriels forains, il a été décidé de maintenir la fête communale, uniquement pour les attractions foraines. Il n'y aura aucune animation (buvette, feu d'artifice, bal, ...). Un tract va être distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.
- **Voirie et numérotation** : Mme Annick OHLERT souligne les difficultés de distribution des courriers de la mairie, compte-tenu de l'absence de numéros de voirie sur certaines propriétés. Mme le Maire rappelle que la numérotation des maisons est une obligation. Un rappel sera effectué dans le prochain Tour de Ville.
- **Autodrome** : M. Grégory COIGNOUX demande l'état d'avancement du projet d'autodrome. Mme le Maire répond que le projet est toujours d'actualité mais a pris du retard suite à la crise sanitaire.
- **Eclairage public** : M. Olivier PAWLICKI souligne que certains secteurs du village ne sont pas éclairés le soir. Une demande de dépannage sera effectuée dans les plus brefs délais auprès de l'USEDA.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Carole RIBEIRO

Le secrétaire de séance,
Mélanie EVRA

